

**Commune d'OMPS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025**  
**PROCES-VERBAL**

*L'an deux mille vingt-cinq, le 8 juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de OMPS, se sont réunis à 20h30 dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 1<sup>er</sup> juillet conformément à l'article L2121.10 du code général des collectivités territoriales.*

**ETAIENT PRESENTS :** *Jean-Luc LOISON, Jean-Claude MOREL, Nicolas GUILLON, André LACAZE, Cédric CARNUS, Aline BERTI, Nathalie LAVERGNE, Samuel SARRAILLE*

**REPRESENTEES :** *Franck GIRARD représenté par Jean-Luc LOISON*

*Monsieur Jean-Luc LOISON, Maire salue tout d'abord le public présent ainsi que les personnes qui suivent la séance. Il rappelle que pour la sérénité des débats, il est demandé aux élus de lever la main lorsqu'ils souhaitent poser une question et que par ailleurs, le public n'est pas autorisé à intervenir.*

**SECRETAIRE DE SEANCE :** *Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire. Monsieur Nicolas GUILLON est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents.*

**POINT N°1 – CRÉATION DE POSTE AGENT DE MAÎTRISE**

*Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique,*

*Monsieur Jean-Luc LOISON, Maire d'Omps, rappelle à l'assemblée :*

*Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.*

*Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.*

*Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise, à temps non complet, à raison de 31 heures hebdomadaires, en raison d'une promotion interne,*

*Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création d'un emploi d'agent de maîtrise*

*Vu le tableau des emplois,*

*Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise, en raison d'une promotion interne,*

*Monsieur Jean-Luc LOISON, Maire d'Omps, propose à l'assemblée :*

- la création d'un emploi d'agent de maîtrise, à temps non complet à raison de 31 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 08 juillet 2025,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint technique,

Grade : Agent de maîtrise :

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 08 juillet 2025

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, article 64111.

ADOPTE : à l'unanimité des présents

**POINT N°2 – VALIDATION DU DEVIS XEFI POUR L'ACHAT D'UN TABLEAU INTERACTIF ET D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu les besoins exprimés par l'équipe enseignante de l'école d'Omps en matière d'équipement numérique, dans le cadre de l'amélioration des conditions d'enseignement ;

Vu le devis présenté par la société XEFI en date du 04 juillet 2025, pour l'acquisition d'un Tableau Blanc Interactif (TBI) et d'un ordinateur, pour un montant total de 2 803,71 euros HT ;

Considérant l'intérêt pédagogique et éducatif de ces équipements pour les élèves et les enseignants ;

Après échanges et discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le devis de la société XEFI d'un montant de 2 803,71 euros HT pour l'acquisition d'un Tableau Blanc Interactif (TBI) et d'un ordinateur.
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES****- TARIFS COMMUNAUX GARDERIE**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2025-2026. Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs en vigueur pour 2025-2026.*

**- ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET PLUI CERE & RANCE**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique sur le projet PLUI CERE ET RANCE va débiter du mardi 15 juillet au mercredi 13 août 2025 inclus. Un registre est tenu à disposition du public pendant la durée de l'enquête à la Maison des Services de St Mamet la Salvetat du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Un registre d'enquête publique est également tenu à disposition dans chaque mairie du secteur concerné par l'enquête soit : St Mamet la Salvetat, Roannes St-Mary, Vitrac, Marcolès, Omps, le Rouget-Pers, Roumégoux, Cayrols, Parlan, St-Saury et la Ségalassière.*

**- TRAVAUX TOILETTE PUBLIQUE**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'installation de toilettes automatiques a été déconseillée par plusieurs maires ayant déjà opté pour ce dispositif dans leur commune. En attendant une solution pérenne, des toilettes sèches ont été mises en place. L'entreprise Les Trois Croix se propose d'intervenir en septembre pour identifier l'origine du problème.*

**- PANNEAU INTERDICTION DE STATIONNER DANS LE BOURG**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que de nombreux véhicules sont régulièrement stationnés dans le bourg de la commune, en dehors des emplacements prévus à cet effet, notamment le parking. Pour remédier à cette situation et sensibiliser les usagers, il est prévu d'installer des panneaux d'interdiction de stationner, dont un spécifiant l'interdiction sauf pour les riverains.*

**- STORES ET RIDEAUX DE L'ECOLE ET DE LA CANTINE**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les locaux de la cantine et de l'école sont particulièrement chauds en raison de l'absence de volets aux fenêtres, ce qui favorise l'entrée de la chaleur. Afin d'améliorer le confort thermique, il a procédé à l'achat de stores et de rideaux.*

**- TOIT MAISON DU CORDONNIER**

*Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour débiter les travaux sur le toit de la maison du cordonnier courant septembre.*

**- FINITION ROUTE LABROUSSE LES QUATRE CHEMIN ET ROUTE DE L'ETANG**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise COLAS a remis du gravier en attendant que la température redescende pour finir la route.*

*Les travaux de la route de l'Étang se déroulent conformément au planning établi par l'entreprise CAUMON.*

La commune a pris un arrêté en vue de la réalisation de travaux de voirie en point à temps à la mi-juillet.

- **FIN DE CONTRAT LES PEP FERME PEDAGOGIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat avec les PEP est arrivé à son terme. Aucun suivi des animaux n'est actuellement assuré, la plupart ont été vendus. Monsieur le Maire a donc signalé la situation à la Communauté de communes. Par ailleurs, l'ADAPEI envisage de racheter la ferme.

- **CAMERA PAV ACHAT GROUPÉ**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a participé à une réunion organisée par la Communauté de Communes. À cette occasion, il a été évoqué la possibilité de réaliser un achat groupé entre les communes afin de réduire les coûts d'acquisition des caméras destinées à être installées aux points d'apport volontaire.

- **PROJET ALIÉNATION TERRITOIRE (PAT)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal au sujet du Projet Alimentaire Territorial (PAT), dont l'objectif est que les hôpitaux, EHPAD, cantines scolaires, etc., identifient leurs besoins en approvisionnement alimentaire afin de faire appel à des producteurs et agriculteurs locaux pour favoriser les circuits courts et valoriser la production locale.

- **CHÂLET DE L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal avoir dessiné les plans qu'il présentera la prochaine fois.

- **PLAQUE COMMÉMORATIVE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir reçu les plaques commémoratives concernant Monsieur Pierre TREMOULIERE et Monsieur Firmin BEDOUSSAC. Elles seront installées prochainement.

- **REPRISE DE CONCESSION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure de reprise des concessions est quasiment terminée. Le dernier affichage du procès-verbal est en cours et prendra fin le 23 juillet 2025.

À l'issue de cette procédure, une nouvelle opération de reprise sera engagée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal travailler sur le règlement du cimetière.

Monsieur le Maire clôture le Conseil Municipal à 21h30.

A collection of handwritten signatures in black and blue ink, representing the members of the Municipal Council. The signatures are scattered across the bottom of the page, some overlapping. One signature in blue ink is particularly prominent in the lower center.

Représente Franck Girard.